Il rédige un article sur un dealer sur son blog, il est condamné pour incitation à la haine raciale…

15/06/2010 à 12h38



Addendum du 16/06/2010 :

Je souhaite faire la déclaration officielle suivante aux côtés de l'article du Dauphiné (non libéré) paru après l'audience du 14 juin devant la Cour d'Appel de Grenoble et que vous avez repris :
"Je formule toutes réserves, sur la forme comme sur le fond, à propos de l'article du Dauphiné paru après l'audience du 14 juin devant la Cour d'Appel -" Me Furioli-Beaunier, Avocat de Jonathan

Addendum du 15/06/2010 : Procés en appel à Grenoble

Devant la juridiction grenobloise, Jonathan Roy s'est de nouveau défendu d'être raciste : « J'avais écrit une fiction sur mon blog parlant d'un dealer ».

Le 14 janvier dernier, le tribunal correctionnel de Valence

l'avait condamné à 6 mois de prison avec sursis et 3000 euros d'amende pour incitation à la haine ou à la discrimination raciale. Ses écrits publiés sur le blog "la communauté du pain d'épices", parlait d'un jeune Adleine, enlevé et séquestré parce que, entre autres selon M. Roy, "il était un dealer et un escroc et pas le garçon sans histoire décrit par les médias". Un récit, publié sur internet le 27 mai 2009 et qui faisait étrangement écho à un article du Dauphiné Libéré paru la veille et traitant de la disparition inquiétante du jeune Portois, Adlène Kifani. La présidente du tribunal demandait au prévenu : « vous vous rendiez compte de ce que vous écriviez ? » « Oui, répondait M. Roy. Mais j'avais choisi le prénom au hasard ».

« c'est une affaire montée médiatiquement. En France aujourd'hui, on ne peut plus rien dire. Les Blancs sont les méchants et les Noirs et les Arabes les gentils ! Ce pauvre Eric Zémmour en a fait les frais récemment. Mon client a simplement écrit une fiction »

(…) En défense, Me Martine Furioli souhaitait d'abord interroger les parents Kifani, présents à l'audience : « j'ai des questions personnelles à leur poser sur leur fils ». La présidente de l'audience s'en étonnait : « mais quel intérêt si le texte de votre client est une fiction ? ». Devant l'insistance du conseil, le tribunal fut contraint à donner une leçon de droit : « les parents Kifani sont représentés par leur avocat et ne sont pas cités comme témoins. Ils n'ont pas à être interrogés ». Me Furioli plaidait alors : « c'est une affaire montée médiatiquement. En France aujourd'hui, on ne peut plus rien dire. Les Blancs sont les méchants et les Noirs et les Arabes les gentils ! Ce pauvre Eric Zémmour en a fait les frais récemment. Mon client a simplement écrit une fiction ». Avant de plaider la relaxe, Me Furioli en appelait à la « liberté d'expression ».

Le Dauphiné Libéré

Un jeune homme (militaire durant 10 ans et aujourd'hui berger) a été condamné par le tribunal correctionnel de Valence pour incitation à la haine raciale pour avoir raconté sur un blog perso l'histoire fictive d'un dealer, **sans ne citer aucune communauté.**

Une famille maghrébine s'est reconnue et a porté plainte. L'affaire passe devant la cour d'appel de Grenoble le 14 juin 2010.

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xd64ox_justice-pour-jonathan_news[/dailymotion]

> ***Lettre ouverte du père de Jonathan suivie du texte incriminé :***
>
> *Informations sur la disparition d'Adlène, dont les parents poursuivent Jonathan.*